

# Mémento hébergement



## Contacts utiles

### CROUS pour les sites de Besançon, Belfort et Montbéliard

Dossier Social Étudiant  
Pavillon Vie étudiante  
40 avenue de l'Observatoire  
BP 91107 - 25002 Besançon cedex 3  
03 81 48 46 98  
logement@crous-besancon.fr

Chambre rénovée : 158 € - Tarif 2016  
Possibilité d'hébergement à la semaine à partir de 39 €

### Foyer des Jeunes Travailleurs Les Oiseaux

48 rue des Cras  
25000 Besançon  
03 81 40 32 00  
accueil@ftlesoiseaux.fr

Chambre de 11 m<sup>2</sup> : 387 € - tarif 2016. Tous les logements sont meublés (literie, rangement, bureau, réfrigérateur) et équipés de sanitaires privatifs (douche, lavabo, wc). Services et prestations gratuits en complément du logement (Petit déjeuner, Internet, téléphone, garage à vélo ou scooter, prêt de vélo...)

### Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) de La Cassotte

18 rue de la Cassotte  
25000 Besançon  
03 81 51 98 60  
fjt.lacassotte@wanadoo.fr

Chambre meublée < 12 m<sup>2</sup> : 384 euros tarif 2016. Toutes les chambres sont entièrement meublées (literie, rangement, bureau) et intègrent une salle de bain complète (douche, lavabo, WC). Les résidents bénéficient d'un tarif préférentiel de 3,50 euros à 5,50 euros le repas, selon le nombre de repas pris dans le mois, au Restaurant Self Service du FJT (tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2016). Tarifs à la nuitée (petit-déjeuner et draps compris) : 29 €

### Centre International de Séjour (CIS)

3 avenue des Montboucons  
25000 Besançon  
03 81 50 07 54

Chambres avec lavabo douche et toilettes intégrés : 40.70 euros. Draps fournis, lits faits à l'arrivée, Petit-déjeuner, Linge de toilette fourni + produits d'accueil, TV, Espace bureau, Wifi gratuit et illimité

### Foyer des jeunes travailleurs (FJT) Aubry

16 Rue D Alsace Lorraine  
70000 Vesoul

### Foyer des jeunes travailleurs (FJT)

6 rue de Madrid  
90000 Belfort  
03 84 21 39 16

### Locations d'appartement étudiant

SODERE  
03 81 405 400  
www.sodere.fr

IMMOJEUNE  
www.immojeune.com

NEOLIA  
www.neolia.fr



48 chemin des Founottes  
Immeuble Le Pixel  
25000 Besançon

03 81 56 76 88  
contact@cfasup-fc.fr



[www.cfasup-fc.fr](http://www.cfasup-fc.fr)



## Les aides au logement



L'aide au logement est une subvention gratuite destinée à faciliter l'accès au logement.

### Garantie LOCA-PASS®

La Garantie LOCA-PASS® prend la forme d'un engagement gratuit auprès du bailleur d'assurer le paiement du loyer et des charges locatives en cas d'impayés

#### Conditions :

- Les jeunes de moins de 30 ans ;
- en formation alternée ;

#### Caractéristiques

La garantie LOCA-PASS prend la forme d'un engagement gratuit auprès du bailleur d'assurer le paiement du loyer et des charges locatives quelle que soit la cause de l'impayé.

Elle est matérialisée par un acte de cautionnement dans les conditions prévues par l'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989, annexé au bail.

Elle est accordée sur une durée de 3 ans à compter de l'entrée dans les lieux du locataire.

Montant : La garantie LOCA-PASS couvre jusqu'à 9 mensualités de loyers et charges locatives pour une durée de 3 ans ou pour la durée initiale du bail si celle-ci est inférieure à 3 ans. Elle ne peut pas excéder 2 000 € / mois.

Modalités : La demande doit être présentée au plus tard dans les 2 mois qui suivent l'entrée dans les lieux.

### Avance LOCA-PASS®

L'Avance LOCA-PASS® est une aide sous forme d'un prêt à 0 % pour financer tout ou partie de votre dépôt de garantie.

#### Conditions :

- les jeunes de moins de 30 ans, en formation professionnelle ou en stage, en recherche ou en situation d'emploi, y compris les fonctionnaires non titularisés ;
- les étudiants justifiant d'un CDD (ou de plusieurs CDD successifs) ou d'une convention de stage d'une durée minimale de 3 mois au cours des 6 derniers mois ;

#### Caractéristiques

Le montant du dépôt de garantie que doit le locataire à son entrée dans les lieux est financé au moyen d'un crédit gratuit sans intérêts ni frais de dossier (un mois de loyer selon les cas). Cette avance ne peut pas excéder 500 €

Durée du prêt : 25 mois maximum au delà de la période de différé de 3 mois.

Mensualité : 20 € minimum.

Taux : 0 %

Le bailleur est un organisme HLM ou tout autre bailleur personne physique ou morale du secteur privé ou social.

#### Modalités

La demande doit être présentée au plus tard dans les 2 mois 2 mois qui suivent l'entrée dans les lieux.

### Aide MOBILI-JEUNE®

L'aide MOBILI-JEUNE® prend partiellement en charge les loyers des jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle sur une période maximum de 3 ans

- Vous avez moins de 30 ans,
- vous êtes en formation professionnelle, sous contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou d'alternance dans une entreprise du secteur privé non-agricole,
- vous percevez un revenu inférieur ou égal au SMIC

#### Caractéristiques

Le bénéficiaire doit être en formation en alternance au sein d'une entreprise (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) du secteur privé non-agricole à la date de la demande d'aide.

Le montant de l'aide (subvention) est de 10 € minimum et de 100 € maximum sur une période de 3 ans.

Le logement peut être meublé ou non, conventionné ou non et son usage délivré à l'occasion de la signature d'un bail, d'une convention d'occupation en structure collective ou un avenant en colocation.

Modalités : La demande doit être faite à ASTRIA dans un délai de 3 mois avant ou 6 mois après la date de démarrage du cycle de formation.

Dans le cas d'un contrat sur plusieurs années, vous pouvez solliciter l'aide au début du cycle de formation ou au début de chaque nouvel exercice.

#### À savoir

Un demandeur ayant déjà obtenu une Aide MOBILIJEUNE pour un précédent logement peut présenter une nouvelle demande pour un nouveau logement s'il a respecté ses engagements dans le cadre de l'aide précédente. Les Aides MOBILI-JEUNE et LOCA-PASS peuvent se cumuler.



## ASTRIA - Action Logement

[www.astria.com](http://www.astria.com)



## Un deuxième toit pour les apprentis en milieu rural

### Le principe

Pièce habitable meublée, située dans la maison du propriétaire. Le reste du logement vous est en partie accessible : salle de bain, cuisine Il est conseillé d'établir un contrat de location, type meublé, qui vous protège et vous ouvre le droit à des aides financières type APL. Le bail dans ces circonstances est de 9 mois, vous pouvez décider de partir à tout moment avec un préavis d'un mois. Dans le contrat, les pièces partagées avec l'habitant devront être précisées.

### Les avantages

Une solution rapide et économique ;  
Une option conviviale : vous n'êtes pas seul(e).

### Les limites

Vous n'êtes pas chez vous : certaines règles sont à respecter ; Vous devrez forcément conjuguer avec votre propriétaire et vous restreindre dans le niveau sonore.



### Les contacts

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE FRANCHE-COMTÉ  
Geneviève PIEROT - Chargée de Mission ASS  
pierot.genevieve@franche-comte.msa.fr  
03 81 65 60 58

MAISONS FAMILIALES ET RURALES  
Isabelle BOUQUARD  
isabelle.bouquard@mfr.asso.fr  
03 81 80 33 72

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES COOPERATIVES LAITIÈRES  
accueil@fdcl25-39.fr  
03 81 21 33 11

FAMILLE RURALES  
Marie-Pierre TOLE  
franche-comte@famillesrurales.org  
03 81 88 76 84

HABITAT - HUMANISME  
Christine MUSARD  
habitat-humanisme.doubs@wanadoo.fr  
03 81 59 05 82

